

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2016

Décès de M. René GUILLAUME

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage à M. René GUILLAUME, ancien Maire, décédé le 13 octobre 2016. Il donne lecture d'un courrier de Mme GUILLAUME qui remercie la Commune pour l'aide apportée lors des obsèques de son époux ainsi que les marques d'amitié témoignées.

M. le Maire rappelle que M. GUILLAUME a été un « grand Maire » pour la Commune durant 31 années et un « grand Président de la CCCHS ». Aussi, il soumet l'idée de baptiser un bâtiment communal à son nom, et propose de retenir la « garderie-cantine René GUILLAUME ». L'assemblée est favorable à cette proposition. Une cérémonie sera organisée pour la mise en place d'une plaque commémorative en début d'année 2017.

Déclaration d'intention d'aliéner du 27/09/2016 (vente RAVIER SARL) débat suite aux questions d'E. RIZZI.

Décision C.M.

M. le Maire rappelle la D.I.A. pour la vente des terrains RAVIER présentée lors du précédent conseil municipal. A la suite de la demande d'évaluation des biens adressée au Service des Domaines, ce service a demandé les coûts de viabilité pour la réalisation des travaux d'aménagement du Quartier des Bauches. Il a été répondu que le décompte définitif des travaux s'élevait à 844 357 € TTC.

Il demande à l'assemblée de s'exprimer à propos du mail de M. Rizzi qui s'interroge sur l'avenir foncier de la Commune et la prise en compte des décisions d'urbanisation ou d'extension du périmètre urbain sur l'agriculture locale. M. le Maire souligne que les exploitants agricoles en activité sur le territoire communal sont tous extérieurs à Domblans. M. Chalandard rappelle également, il y a quelques années, le projet de panneaux photovoltaïques sur la plaine de Domblans qui avait été refusé.

M. le Maire indique que l'acquisition de ce terrain « RAVIER » représente une opportunité car il est zone constructible avec tous les équipements existants à proximité, mais que pour l'instant la Commune n'a pas de projet de construction et qu'elle laisse cette initiative au secteur privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, décide de préempter.

Rappel : solution d'automate d'appel d'alerte hébergée. Présentation et démonstration par la Société Cii télécom le Mardi 15 Novembre à 18h30 en Mairie

Tous les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à la présentation.

Demande garantie d'emprunt – réhabilitation d'un immeuble de 12 logements, rue Champs de la Barre, par l'OPH du Jura – Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt

Actualisation des tarifs pour 2017 : ancien cimetière, columbarium, droit de place. Délibération

A l'unanimité les tarifs de 2016 sont maintenus pour 2017, à savoir :

Ancien cimetière : concession : 32 € - case columbarium : 1300 €

Droit de place camions outillage : 83 € - Camion pizzas (trimestre) : 58,00 €

Actualisation des tarifs pour 2017 : nouveau cimetière. Délibération

A l'unanimité les tarifs de 2016 sont maintenus pour 2017, à savoir :

► Concessions (location du terrain) :

| | | | |
|---------------------------|----------------|---|----------------|
| - Sépulture ou caveau → | 15 ans : 100 € | → | 30 ans : 200 € |
| - Mini caveau (à urnes) → | 15 ans : 50 € | → | 30 ans : 100 € |

| | | | |
|--|----------------|---|----------------|
| ► <u>Columbarium</u> (propriété de la Commune) : → | 15 ans : 250 € | → | 30 ans : 500 € |
|--|----------------|---|----------------|

Recouvrement de la participation du SIARD pour les travaux de secrétariat 2016. Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 2.500 € auprès du S.I.A.R.D.

ADMR, demande de subvention au titre de l'année 2017. Décision

Après avoir pris connaissance de l'activité globale et du bilan financier de l'exercice 2015, le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 8 voix contre, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention.

Conseil communautaire du 25/10/2016 à Hauteroche. Compte rendu Mme MARTELIN

Mme MARTELIN rend compte du Conseil Communautaire (*voir compte rendu CCCHS sur site internet*).

Compte rendu de la réunion du 08/11/2016 avec Mme le Percepteur de Bletterans

M. le Maire rend compte de son entretien avec Mme le Percepteur. Au cours de cette réunion ont été débattus des affaires concernant le SIARD et la liste des sommes impayées laissées à la charge de la Commune de Domblans.

- Pour le budget eau-assainissement : 52 077 € d'impayés, dont certains abonnés sont en règlement judiciaire ou en situation de surendettement (il convient de noter que la loi interdit pour les Communes de fermer l'eau ou de procéder au pastillage).

- Pour le budget général : environ 3 664 € d'impayés pour la cantine-garderie et les loyers.

M. le Maire indique qu'en collaboration avec le Trésor Public toutes les mesures possibles seront prises afin de récupérer ces sommes.

Point sur le Bulletin Municipal. Mme GAUCHET

Mme GAUCHET, en charge de l'édition du bulletin municipal 2016, a demandé aux associations et aux rapporteurs des commissions municipales de retenir la date du 30/11/2016 pour la remise des articles.

Point sur la préparation du recensement 2017. Mme GAUCHET

Mme GAUCHET indique qu'elle est convoquée à une formation le 18 novembre 2016 à la Mairie de Marigny en tant que coordinateur communal du recensement qui aura lieu du 18 janvier 2017 au 19 février 2017.

Préparation du repas des + de 70 ans le 11/11/2016

M. CHALANDARD indique au Conseil Municipal que le menu a été choisi auprès du traiteur PERNIN pour le repas des personnes âgées de 70 ans et plus. 69 personnes se sont inscrites. Mme Guillaume s'est chargée de l'achat des décorations des tables. M. Chalandard demandent des volontaires pour la mise en place des tables jeudi entre 14 h et 16h et vendredi pour le nettoyage après le repas.

Mme Meulle regrette que tous les préparatifs de cette manifestation se soient déroulés par mails ou SMS alors qu'il y a une commission fêtes et cérémonies. M. Chalandard répond qu'il était fortement pris par des réunions au sein de la CCCHS et s'en excuse.

Compte rendu de la réunion SIBS à Bletterans le 26/10/2016

M. CHALANDARD indique qu'il a assisté à l'assemblée générale du SIBS.

La cotisation pour 2017 est passée à 6,00 €/habitant, soit 5.748 € pour la part communale de Domblans.

Les points abordés à l'ordre du jour ont été :

- Rapport moral et financier des travaux 2016 :

- . travaux sur la Rondaine : tronçon 3 : du pont de la RD 95 au bas du village neuf à Bletterans

- . tronçon 4 : du bas du village neuf au lotissement de l'Isle à Bletterans

- . ruisseau du Bief des Friods de Fontainebrux

- . continuité écologique : ruisseau du Vergnaut commune de Bréry

- Travaux programmés à partir de 2017 :

- . La seille : tronçon 13 : du pont SNCF à l'amont de Bletterans au Pont de la route de Nance
- tronçon 5 : du lotissement de l'Isle à Bletterans à la confluence avec la Seille
- . Renaturation du ruisseau de Blandans sur la commune de Domblans : les travaux devront être réalisés courant 2017. La DIG est en cours d'instruction à la DDT du Jura. Coût estimé des travaux : 50 000 € HT. Ces travaux s'appuient sur un partenariat avec l'Agence de l'Eau (financeur) et l'EPTB (conseiller technique)
- Indemnités de conseil et de confection de budget : de Mme TREFFOT et de M. REMY (Trésoriers)

Compte rendu du groupe de travail développement économique le 14/09/2016 à Hauteroche

M. CHALANDARD indique les points abordés inscrits à l'ordre du jour de cette réunion :

◇ Rédaction des statuts

Précision de l'intérêt communautaire sur la partie développement commercial. Le reste des compétences économiques seront dans les compétences facultatives.

La totalité des zones d'activités économiques seront communautaires au 01/01/2017 de par la loi NOTRe. Il n'existera plus de ZA communales et un transfert de charge devra être réalisé.

« Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » : l'un des principes cadres de cette de la compétence économique sera le respect d'une cohérence et d'une complémentarité des villages.

« Actions liées à la santé » : la commission souhaite ne pas s'imposer trop de règles en la matière, c'est elle qui devra être apte à suivre un projet ou non

◇ Point sur les ressources humaines dédiées à la compétence

A ce jour, il y a un manque total de moyens humains dédiés à la compétence économique sur la CCCHS et partiel sur la CCBR. Il est souhaité qu'un agent de développement soit majoritairement en charge de la question du développement économique

◇ Compilation des budgets

Une compilation des budgets a été réalisée. La multiplicité des budgets annexes côté CCBR renforce la complexité de cette action

◇ Points divers

Tourisme : il sera séparé de la compétence développement économique

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille au 15/12/2016.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification statutaire de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille effective au 15/12/2016.

Recouvrement de la participation AFR de Domblans pour les prestations des agents techniques communaux 2016.

Monsieur CHALANDARD détaille les heures des travaux des agents techniques réalisées pour le compte de l'A.F.R. de Domblans du 01/11/2015 au 31/10/2016 pour un montant de 2.794,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme auprès de l'A.F.R.

Compte rendu du Comité Syndical du SIDEC le 01/10/2016

M. Dutruel rend compte des points essentiels :

- Lotissements : la participation du SIDEC sera de 40 % maximum H.T.
- Eclairage public : la participation sera de 25 % en fonction de la population. Les fourreaux seront financés à 20 % en fonction du montant des travaux
- Programme 2017 : le montant des travaux d'enfouissement est financé à 40 % du montant H.T. plafond des opérations (50 000 €/opération)
- Extension du réseau pour des producteurs indépendants sous maîtrise d'ouvrage du SIDEC
- L'année dernière 9 lotissements ont été réalisés

- Dossiers ouverts en 2016 en instance :
 - effacement : 34
 - renforcement : 48
 - extension lotissement : 9
- * Reste à réaliser :
 - effacement : 66
 - renforcement : 76
 - extension lotissement : 24
- Contribution à la CSPE : Contribution au service public de l'électricité : rattrapage autorisé par le Conseil d'Etat.
- Augmentation du nombre des tarifs sociaux d'année en année : augmentation significative puissance 3 KW
- Compteurs électriques LINKY : mise en service en 2018 dans Dole et sa région. Fin de l'opération pour le Jura en 2021.
- Le département du Jura participait pour 800 000 € sous la présidence de M. Gérard Bailly au reversement du programme F.A.C.E. (fond d'amortissement des charges électriques), à 200 000 € sous la présidence de M. Perny et sous l'actuelle présidence du CD39 c'est 0 €.
- A titre d'information en 2016, la production d'électricité par les panneaux solaires a été de 11 000 KW et pour les petites centrales électriques presque 40 000 KW

Compte rendu du Comité de l'Eau 2016 au SIDEC à Lons-le-Saunier le 07/11/2016 (B. FRACHON)

M. le Maire rapporte à l'assemblée les sujets traités au cours de la réunion :

- Bilan global de l'activité 2016 :
 - * adhésions
 - * bilan des interventions de recherche de fuites réalisées en 2016 par AX'EAU : moins d'interventions car le personnel des communes se montre plus compétent
 - * nettoyage et désinfection des réservoirs d'eau potable (à Domblans effectué par la Lyonnaise des Eaux)
 - * réglementation concernant les possibilités de coupure ou de réduction d'eau,
 - * réforme des DT DICT

Schéma Directeur de l'Eau Potable, réunion du 08/11/2016, avec le SIDEC et le bureau d'études IRH.

1^{er} rapport (B. FRACHON)

MM. Chevassu et M. le Maire rendent compte de la réunion sur le schéma directeur et schéma de distribution d'alimentation eau potable :

- Réduire la pression à 5 bars sur le réseau incendie à la Muyre : actuellement 5,5 bars
- Procéder au remplacement des échelles dans les réservoirs
- Effectuer des contrôles pour l'état de la tubulure et de la crépine du puits de captage en raison de l'utilisation du chlore
- Difficile de faire des mesures efficaces compte tenu de la configuration du réseau d'eau

La prochaine réunion est fixée au 21 décembre.

Actualisation des tarifs eau + assainissement pour 2017. Délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de revaloriser pour l'année 2017 les tarifs d'eau potable et assainissement comme suit à compter du 01/01/2017 :

| | Tarif 2016 H.T. | Tarif 2017 H.T. |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Taxe d'abonnement | 6,20 € | 6,30 € |
| Location compteur | 8,50 € | 8,60 € |
| Consommation eau potable | 0,500 € | 0,550 € |
| Taxe d'assainissement | 0,530 € | 0,535 € |
| Abonnement fixe assainissement (SIARD) Redevance proportionnelle (SIARD) | Tarifs fixés par le SIARD | Tarifs fixés par le SIARD |
| Analyses obligatoires | 0,050 € | 0,050 € |

| | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Vérification réseau-nettoyage | 0,073 € | 0,074 € |
| Prélèvement ressource en eau | 0,094 € | 0,095 € |
| Modernisation des réseaux de collecte Redevance pollution domestique | Tarifs fixés par Agence de l'Eau | Tarifs fixés par Agence de l'Eau |
| <u>Compteurs industriels</u> | Tarifs 2016 H.T. | Tarifs 2017 H.T. |
| S.A. V33 | 212,00 € 198,70 € | 216,00 € 202,70 € |
| S.A. RAVIER | 149,80 € | 152,80 € |
| BABYLONE | 28,70 € | 29,30 € |
| CHATEAU DE LA MUYRE | 28,70 € | 29,30 € |

Recouvrement de la participation USCS pour les frais d'électricité 2015/2016. Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recouvrer les frais d'éclairage dus à la Commune par l'U.S.C.S. pour l'année 2015-2016 pour un montant de 2.963,31 €.

Bâtiments, travaux 2017, réunion de la commission date à fixer

La réunion de la commission des bâtiments est fixée au dimanche 27 novembre 2016 à 9 heures en Mairie.

Point sur les travaux communaux par l'entreprise EIFFAGE

M. Courtout indique que les travaux communaux avec EIFFAGE sont pratiquement terminés à ce jour. Il reste à effectuer la remise à niveau des bouches à clés et tampons sur le Chemin des Coteaux de la Haute Seille pour un montant de 693,84 €.

Le coût total des travaux est de 46 516,92 € pour un montant budgété de 48 740 €.

Compte rendu de la réunion avec l'Association AIR du 26/10/2016 en Mairie

M. Courtout rend compte de la réunion avec AIR à laquelle étaient présents : Camille Revelut (AIR), M. le Maire, M. Chalandard, M. Guillemain Alain, M. Courtout et M. Guillemain Marc.

M. Courtout indique également que MM. Jean-Christophe Vuidepot et Alain Guillemain ont suivi une formation pour obtenir l'habilitation pour la conduite de nacelle. A ce titre, une nacelle sera louée les 29 et 30 novembre pour la mise en place des guirlandes de Noël (traversées de routes et autres dans le village).

Pose du radar pédagogique et du compteur de véhicules le 26/10/2016 côté St Germain RD 120 par la DDT

M. Courtout informe le Conseil Municipal qu'un radar pédagogique et un compteur de véhicules ont été installés le 26/10/2016 par M. Cyrille GARNIER de la D.D.T. Les appareils resteront durant 4 semaines :

- côté St Germain RD 120 (2 semaines)
- côté Voiteur RD 120 (2 semaines)

Compte rendu de la réunion avec la FREDON le 17/10/2016 en Mairie

M. Courtout rend compte de la réunion à laquelle participaient : Mme Laire de la FREDON, Diane MUZARD, chargée de mission environnement et territoire CCCHS, M. Frachon, M. Chalandard, Guillemain et M. Courtout.

Cette rencontre a permis :

- de reprendre l'ensemble du dossier 0 pesticide déposé en 2015 (matériel commandé)
- de faire le point sur les pratiques actuelles et les alternatives aux pesticides proposés
- visite de la Commune (les différents endroits pouvant être traités)
- visite de l'atelier communal (armoire pour les pesticides non conforme car celle-ci doit être en fer, ventilée, rayonnage plein avec des bacs de rétention par produits et fermée à clef.)

Travaux de voirie CCCHS (ECF route de la Muyre) repoussés en 2017

Les travaux de voirie CCCHS, ECF route de la Muyre, sont repoussés en 2017.

Reconstruction de la caserne de La Marre – Solde de la participation communale – Décision modificative

M. Courtout indique que lors de l'élaboration du budget primitif, il a été oublié d'inscrire le 4^{ème} acompte et solde pour un montant de 1.092,95 €. Cette somme fera l'objet d'une inscription au budget supplémentaire.

Point sur le classement de la voirie du Prélot

M. Courtout indique que le dossier sur le classement de la voirie du Prélot est à l'étude de Maître Teston à LONS LE SAUNIER. Il est en attente de traitement.

Voirie, travaux 2017, réunion de la commission date à fixer

M. Courtout propose de fixer 2 réunions :

- commission Voirie : dimanche 20/11/2016 à 9 heures en Mairie
- commission cadre de Vie/fleurissement : dimanche 20/11/2016 à 10 heures 30 en Mairie

Il indique que la mise en place des décorations de Noël sera effectuée par les agents techniques les 29 et 30 novembre. Une nacelle sera louée à cet effet.

Travaux de zinguerie à l'Ecole achevés. Vélux Gendarmerie remplacé

M. Campy indique que les travaux de zinguerie à l'école ainsi que le remplacement du vélux dans l'appartement du GAV à la gendarmerie ont été réalisés par l'entreprise CB TOITURES.

Travaux d'étanchéité à la Salle des Fêtes (terrasse cuisine) terminés (entreprise OBTP)

M. Campy indique que les travaux d'étanchéité sur la terrasse de la cuisine de la salle des fêtes ont été réalisés par l'entreprise OBTP.

Point sur les travaux d'accessibilité à l'Ecole

M. Campy indique que les travaux d'accessibilité à l'école seront effectués par les agents techniques pendant les vacances de Noël (nez de marche antidérapant, bandes podotactiles, peinture, etc....)

Tarifs location de la Salle des Fêtes au 01/01/2018. Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes et de la vaisselle à compter du 01/01/2018 comme suit (voir annexes) :

VAISSELLE – TARIF LOCATION – Salle des Fêtes de DOMBLANS

(délibération du Conseil Municipal du 08/11/2016)

NB : Il n'y a pas de location de vaisselle pour une utilisation hors salle des fêtes. En cas de fourniture de vaisselle par le traiteur, la location de vaisselle « complémentaire » appartenant à la salle n'est pas possible.

Tarif unique applicable à dater du 01/01/2018

* * *

Location

Date

Monsieur

Adresse.....

| Disponibilité | Articles | Location | | | Remplacement | | | |
|---------------------------|---------------------------------------|----------|----------|--------|--------------|----------|--------|----------------------------|
| | | Nombre | Prix un. | Nombre | Prix T | Prix un. | Nombre | Prix T |
| | Couverts VALMY INOX | | | | | | | |
| 260 | Couteaux de table monobloc lame scie | 0,10 € | | | 2,00 € | | | |
| 260 | Fourchettes de table | 0,10 € | | | 2,00 € | | | |
| 130 | Cuillères de table | 0,10 € | | | 2,00 € | | | |
| 260 | Petites cuillères | 0,10 € | | | 2,00 € | | | |
| | Vaisselle PORCELAINE blanche | | | | | | | |
| 260 | Assiettes plates diam. 270 | 0,10 € | | | 4,00 € | | | |
| 260 | Assiettes plates diam. 240 | 0,10 € | | | 4,00 € | | | |
| 130 | Assiettes creuses | 0,10 € | | | 4,00 € | | | |
| 260 | Assiettes dessert | 0,10 € | | | 4,00 € | | | |
| 200 | Tasses café 10 cl | 0,10€ | | | 2,00 € | | | |
| | Verres | | | | | | | |
| 260 | Verres à pied AMELIA 16 cl | 0,10 € | | | 2,00 € | | | |
| 260 | Verres à pied AMELIA 19,5 cl | 0,10 € | | | 2,00 € | | | |
| 260 | Flûtes AMELIA 15 cl | 0,10 € | | | 2,00 € | | | |
| | Divers | | | | | | | |
| 35 | Pots à eau verre 1 litre | 0,40 € | | | 5,00 € | | | |
| 30 | Saladiers empilables verre diam.26 | 0,40 € | | | 5,00 € | | | |
| 30 | Corbeilles à pain métal ovales | 0,40 € | | | 5,00 € | | | |
| | | | | | | | | |
| 20 | Plateaux de service 46 x 36 | 0,40 € | | | 10,00 € | | | |
| 6 | Range-couverts 4 cases | 0,40 € | | | 10,00 € | | | |
| 1 | Percolateur café 5 litres (50 tasses) | 8,00 € | | | | | | Facturation remise en état |
| Total A – LOCATION | | xxxxxx | xxxxxx | | | | | Report → → → |
| | TOTAL B – REMPLACEMENT | xxxxxx | xxxxxx | xxxxxx | xxxxxx | xxxxxx | | |
| | TOTAL A + B | xxxxxx | xxxxxx | xxxxxx | xxxxxx | xxxxxx | | |

Salle des Fêtes de DOMBLANS – TARIFS DE LOCATION à dater du 01/01/2018

(Délibération du Conseil Municipal du 08/11/2016)

- ♦ **Tout utilisateur** assure le nettoyage tel qu'il est précisé dans le règlement, et paye la consommation de gaz générée par le chauffage ou l'utilisation de la cuisine. La petite salle et la grande salle ne peuvent être louées aux mêmes dates à des utilisateurs différents.
- ♦ **Sonorisation** : tarif unique 39,00 €. **Pas de location si présence dans la salle d'un orchestre ou sono extérieure.**
- ♦ **Vaisselle** : location à l'unité, exclusivement pour un usage à l'intérieur de cette salle

| Surfaces utilisées | Grande Salle ¹ Surface : 250 m ² | | Cuisine | | Petite Salle ² Surface : 70 m ² | | Sonorisation Platine CD ou Cassettes – Micro H.F. 39,00 €/jour | Tables 4 personnes Dimensions en cm 120 x 80 | Tables 6 personnes Dimensions en cm 180 x 80 | Chaise 250 |
|---|---|---|---|------------|--|------------|---|--|--|-----------------------|
| | Capacité : 170 personnes autour piste de danse | W.E. court ³ (ou 1 jour) samedi ou dimanche | W.E. long ⁴ (ou 2 jours) samedi et dimanche | W.E. court | W.E. long | W.E. court | | | | |
| 1 – DOMBLANS | 160,00 € | 247,00 € | 40,00 € | 61,00 € | 61,00 € | 80,00 € | 39,00 €/jour | Nombre de tables | Nombre de tables | |
| 2 – EXTERIEUR | 246,00 € | 368,00 € | 63,00 € | 103,00 € | 103,00 € | 163,00 € | 39,00 €/jour | 20 | 30 | |
| 3 – PROFESSIONNELS (lorsque vente sur place) | 413,00 €/jour | | 103,00 €/jour | | 103,00 €/jour | | 39,00 €/jour | | | |

- 1 Comprend grande salle avec scène + hall + bar + vestiaires + sanitaires
2 Comprend petite salle + hall avec bar, vestiaires et sanitaires

Tarifs d'utilisation de la salle en semaine

(Délibération en date du 08/11/2016) > Les lundi, mardi, mercredi et jeudi **ouvrables**, le tarif de location est le tarif général divisé par 2, selon chacune des 3 catégories d'utilisateurs (*Domblans, extérieur, professionnels avec vente*), et pour chacune des surfaces utilisées.

Il est précisé que cette minoration de tarif :

- ne s'applique pas les jours fériés : lundi de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, Jour de l'An et Noël...) et veille de ces jours fériés.
- ne s'applique pas à la facture d'énergie, ni à l'utilisation de la sono ou de la vaisselle.
- ➤ Un tarif réduit sera appliqué aux utilisateurs de la salle des fêtes dans le cadre d'obsèques (location en journée uniquement).

TARIFS (électricité et chauffage compris)

- salle des associations + kitchenette adjacente : **32,00 €**
- grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **83,00 €**
- salle des associations + kitchenette adjacente + grande salle + hall d'entrée + vestiaires + sanitaires : **104 €**

Fixation tarif gaz de la Salle des Fêtes à compter du 01/01/2017. Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifications du gaz comme énoncées ci-dessus.

- ▶ 3,70 € le m³ à compter du 01/01/2017
- ▶ 3,80 € le m³ à compter du 01/01/2018

Tarifs location garages communaux + espaces scolaires communaux. Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer en 2017 les tarifs ci-dessous :

| Prestations | Tarifs 2016 | Tarifs 2017 |
|---|-------------|----------------|
| ▶ Location du C.L.S.H. / semaine (salle motricité, sanitaires, cour) | 57,00 € | 50,00 € |
| ▶ Location des garages communaux (trimestre) | 48,60 € | 49,60 € |

QUESTIONS DIVERSES :

Mme Sophie Guillaume-Belle indique que la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes suit son cours. La date des élections est prévue le mardi 13 décembre 2016. Les élèves devront produire une profession de foi et retirer leurs candidatures en Mairie du vendredi 18/11 au 23/11/2016.

M. Campy porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de la directrice de l'école de Domblans indiquant que depuis la rentrée de septembre 2016, de nouveaux programmes dans le cadre de la refondation de l'École, sont en vigueur dans l'Education Nationale pour le primaire et le collège. De ce fait, les manuels utilisés sont devenus obsolètes, la plupart datant des programmes de 2002. L'école sollicite une dotation exceptionnelle afin d'acquérir des manuels de français et mathématiques pour les classes de CE et CM, cela représente environ une somme de 1700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

M. Campy informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu entre le Sidec, le personnel de l'Inspection Académique, la directrice de l'école et la Commune afin de présenter le matériel proposé dans le cadre du dossier d'appel à projet « Collèges numériques et innovation pédagogique » (équipements informatiques des écoles).

Le matériel présenté serait des tablettes avec clavier indépendant (15 tablettes subventionnées à hauteur de 4000 € par l'Inspection Académique, ce qui induirait un coût d'environ 3000 € pour la Commune avec location d'une borne WIFI de 80 €/mois). Décision en attente.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 13 décembre 2016 à 19h00

La séance est levée à 22 h 45.

